

03/2

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 24 mars 2003****Présents**

Serge BERSTEIN, Jean-Emmanuel COMBES, Jean-Jacques GABAS, Emmanuel GOLDSTEIN, Christian LARGER, François RACHLINE.

Manuel BOUGEARD, Eliana CASTRO BEDOYA, Domitien DETRIE, Jean-Batiste GOULARD, Léonard GOURINAT, Lucile GRUNTZ, Thymée N'DOUR.

Amélie de CREPY-ALEXIS.

Jacques ANDREANI, Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jacques REVEL, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Patrice-Michel LANGLUME (procuration René REMOND), Bruno MAQUART (procuration).

Claire PIEROT (procuration Manuel BOUGEARD).

Bernadette MILOME, Jocelyne TRILLAUD.

Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacky RICHARD (procuration Michel PEBEREAU), Jean-François TROGRLIC (procuration Michel PEBEREAU).

Assistaient à la réunion

| | |
|---------------------------|---|
| M. Richard DESCOINGS | directeur, |
| M. Guillaume PIKETTY | directeur adjoint, directeur des études, |
| Mme Isabelle de VIENNE | chargée de mission à la direction des études et de la scolarité, |
| M. Xavier BRUNSCHVICG | directeur de la Communication, |
| Mme Nelly HOUSSAYE | représentante du recteur, |
| Mme Nadia GRANIER-DEFERRE | directrice adjointe, directrice du développement et des relations avec les entreprises, |
| M. Francis VERILLAUD | directeur adjoint, directeur des Affaires internationales et des échanges, |
| Mme Alexia de MONTERNO | chargée de mission à la direction des études et de la scolarité. |

| | | |
|------|---|-------|
| I. | Election du président et des vice-présidents. | p. 2 |
| II. | Constitution de la commission des articles 10 et 12. | p. 3 |
| III. | Programme de travail et constitution des groupes de travail. | p. 3 |
| IV. | Convention de Sciences Po avec le Corps de Contrôle des Assurances. | p. 9 |
| V. | Accords internationaux. | p. 10 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 20 janvier 2003. | p. 11 |
| VII. | Echanges d'informations sur des questions diverses. | p. 11 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 MARS 2003

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence provisoire de René Rémond, qui félicite les nouveaux élus étudiants et leur souhaite la bienvenue. Le Conseil étant partiellement renouvelé, il propose de faire un tour de table pour permettre aux nouveaux venus de connaître les anciens et réciproquement.

I. ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL DE DIRECTION

René REMOND propose de reconduire Michel Pébereau, président sortant, qui a déjà donné des gages de son assiduité et de sa disponibilité, malgré ses lourdes charges. Il a assuré, à la satisfaction de tous, la présidence des débats du Conseil de Direction depuis de nombreuses années. Il avait succédé à François Goguel, qui avait présidé sans discontinuer le Conseil pendant 20 ans, également à la satisfaction de tous. René Rémond estime que la continuité dans l'exercice des responsabilités est un des facteurs qui explique le succès de Sciences Po. En l'absence d'une autre candidature, il propose de passer au vote.

Vote :

Michel PEBEREAU est élu à l'unanimité président du Conseil de Direction.

René REMOND le félicite au nom de l'ensemble du Conseil et lui passe la présidence du reste de la séance.

Michel PEBEREAU remercie le Conseil de cette élection unanime, qui le surprend et le touche très profondément. Il a depuis longtemps un grand attachement pour Sciences Po, qui a été une part très importante de sa vie et qui est la seule institution dans laquelle il travaille depuis qu'il a commencé sa vie professionnelle. Il propose de passer à l'élection des vice-présidents. Traditionnellement, les membres du Conseil élisent un vice-président enseignant et un vice-président étudiant. Il propose au Conseil la candidature de François Rachline, vice-président enseignant sortant. En l'absence d'autres candidatures, il propose de passer au vote.

Vote :

François RACHLINE est élu à l'unanimité moins une voix vice-président enseignant du Conseil de Direction.

Michel PEBEREAU propose de passer à l'élection du vice-président étudiant. Il demande quelles sont les candidatures.

Manuel BOUGEARD représente sa candidature comme élu de l'UNEF, qui a de nouveau montré sa forte légitimité auprès des étudiants, en obtenant 50 % des suffrages, soit 7 % de plus et un élu de plus qu'aux élections précédentes. L'UNEF engage son mandat sur un renforcement de la démarche de contractualisation avec la direction, notamment sur les chartes d'enseignement.

Jean-Baptiste GOULARD se présente au nom d'InterZaide. Ce syndicat souhaite faire sortir les représentants étudiants de leurs habitudes, qui les rendent prévisibles et assez inefficaces. Il souhaite que le Conseil de Direction s'attaque sans tabous aux problèmes qui concernent les étudiants et l'ensemble de l'Institut, sans anticiper simplement les attermolements et les préjugés des syndicats et des représentants étudiants.

Vote :

Manuel BOUGEARD est élu vice-président étudiant du Conseil de Direction avec 17 voix pour, 7 voix à Jean-Baptiste Goulard et 1 abstention.

II. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES ARTICLES 10 ET 12

Guillaume PIKETTY indique que cette Commission a pour rôle d'examiner d'une part l'ensemble des candidatures à la procédure d'admission en 4^{ème} année pour la formation continue diplômante et d'autre part les demandes de dérogation pour la procédure d'admission en 4^{ème} année en formation initiale.

Michel PEBEREAU ajoute que cette Commission est composée du président du Conseil de Direction ou de son représentant, de deux élus enseignants et d'un élu étudiant du Conseil de Direction. Michel Pébereau indique qu'il préside traditionnellement cette Commission. L'an dernier, les membres enseignants étaient François Rachline et Jean-Emmanuel Combes. Il propose de les reconduire. L'élue étudiant membre de la Commission l'année dernière était Simon Janin, vice-président étudiant du Conseil de Direction. Michel Pébereau demande à Manuel Bougeard s'il est d'accord pour le remplacer.

Manuel BOUGEARD est d'accord.

Michel PEBEREAU demande s'il y a des objections à ce que la Commission des articles 10 et 12 soit ainsi constituée. Il n'y a pas d'objection.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

a) Exposé

Richard DESCOINGS félicite les membres du Conseil qui viennent d'être élus. Les conditions dans lesquelles se sont effectuées les désignations des autorités de ce Conseil lui paraissent de très bon augure pour le travail de contractualisation avec le corps académique, le corps étudiant et l'ensemble des partenaires du Conseil. Pendant l'année à venir, il y aura comme à l'accoutumée des groupes de travail et des présentations, en premier lieu sur les deux aspects de la mission de formation de Sciences Po : la formation initiale et la formation continue. Il faut poursuivre la réflexion sur les conditions d'accès à la formation initiale. Lors des précédents Conseils, on avait réfléchi à la place des différentes épreuves, à la nature des épreuves écrites, à la place de l'oral, qui existe pour l'admission en cycle du diplôme, en DEA, en DESS et pour les candidats à l'entrée en 1^{ère} année dans le cadre des Conventions d'éducation prioritaire. Mais les candidats à l'entrée en 1^{ère} et 2^{ème} année en sont privés. Or il semble, à l'expérience, que l'épreuve orale comporte des avantages. Il faudra peser le pour et le contre. En termes de gestion, l'organisation d'une épreuve orale serait très lourde. Mais à l'intérieur de la réflexion sur les conditions d'accès à l'IEP de Paris, il faudra poser cette question. Le groupe de travail sur le suivi des études continuera de se réunir fréquemment. L'expérience a prouvé l'extraordinaire utilité de ce groupe de travail. Il permet de faire remonter des informations venant des étudiants et des enseignants et de faire des propositions concrètes d'aménagements, ce qui a largement été fait l'année dernière. Cette année sera particulièrement féconde, trois ans après le lancement des nouveaux cursus et des nouveaux contenus. C'est une bonne période pour développer une évaluation poussée de la mission de formation initiale de Sciences Po. Il faudra mener une évaluation interne par le Conseil, mais il peut également y avoir une évaluation externe. Les universités sont évaluées par un Conseil national d'évaluation, mais cette procédure est un peu lourde. On pourrait imaginer une procédure plus légère et plus impertinente, si on réussit à confier cette évaluation à une commission d'évaluation largement composée de personnalités non françaises, notamment d'universitaires européens qui apporteraient à Sciences Po un regard neuf. Toujours dans le cadre de la formation initiale, il faut réfléchir à l'accès sur les différents marchés du travail. Il ne faut jamais perdre de vue que si l'IEP conçoit une formation intellectuelle fondamentale, il faut

également être en permanence à l'affût des évolutions des marchés du travail, afin que les diplômés de Sciences Po ne soient pas déçus au moment de leur entrée sur les marchés du travail, soit que ceux-ci ne soient pas ce qu'ils avaient anticipé, soit qu'ils considèrent n'être pas suffisamment préparés. Le principal marché du travail est celui des entreprises, mais Sciences Po prépare également au recrutement dans les différentes fonctions publiques. Sciences Po a organisé cette année un forum consacré aux écoles de recrutement dans les fonctions publiques. Cette expérience a été un succès et il est prévu de la renouveler. Sciences Po forme également aux métiers de l'enseignement et de la recherche. Il est important d'avoir une école doctorale structurée et dense, de former à Sciences Po des docteurs, des chercheurs et des enseignants de l'enseignement supérieur, mais aussi secondaire. Actuellement, il y a un grand questionnement sur la formation des enseignants du secondaire. Sciences Po ne peut pas rester complètement en dehors de cette réflexion. Enfin, il ne faut jamais oublier que la formation initiale à Sciences Po ne concerne pas seulement les enseignements, mais aussi la vie associative, sportive et syndicale dans Sciences Po. Cet aspect des choses est extrêmement important pour les étudiants et il faut toujours se demander si on en fait suffisamment et s'il n'est pas possible de faire plus et mieux.

Chaque année, le Conseil de Direction s'intéresse à la formation continue. Il faut peut-être se poser la question des objectifs de cette formation continue, au-delà de la formation professionnelle, pour laquelle il y a une forte demande des entreprises et des administrations publiques. La formation personnelle est un des objectifs de la formation continue. Sciences Po propose un ensemble de programmes qui n'ont pas un objectif professionnel direct, mais qui ont pour but de répondre aux aspirations de développement personnel des adultes. Le Conseil de Direction a pris la décision d'ouvrir plus largement que par le passé le cursus du diplôme à des professionnels, qui peuvent obtenir le diplôme de Sciences Po au titre de la formation continue. Peut-être faut-il réfléchir à organiser des offres jointes formation initiale/formation continue pour un certain nombre de spécialisations du cycle du diplôme. S'agissant de spécialisations professionnelles, le fait de réunir des personnes ayant déjà une expérience professionnelle et des étudiants en formation initiale pourrait être extrêmement enrichissant pour les deux groupes. Il est prévu de continuer à développer les diplômes de formation continue. Il est important de permettre à des professionnels, pour des temps plus ou moins longs, par exemple quelques dizaines de jours sur 18 mois, non seulement de se remettre dans le bain universitaire, mais également de faire reconnaître par un diplôme le travail qu'ils ont assuré pendant ce séjour universitaire. Les recruteurs et les gestionnaires des ressources humaines, dans les entreprises comme dans les administrations publiques, sont très attentifs à la capacité de formation à intervalles réguliers pour ceux qui souhaitent exercer plus de responsabilités ou mettre à jour leurs compétences.

Cet ensemble, même s'il va connaître des rafraîchissements par rapport aux années précédentes, n'est pas complètement nouveau, alors que l'année 2003 va être une année charnière pour Sciences Po. Il a fallu repousser l'adoption du budget de la FNSP et donc de l'IEP de Paris pour 2003 au-delà de janvier. Traditionnellement, ce budget est présenté dans la dernière semaine de janvier. Ce retard est dû à la discussion très approfondie menée au ministère de l'Education nationale à la fois avec la direction de l'Enseignement supérieur et avec le cabinet du ministre. Il y a deux semaines, Richard Descoings et René Rémond ont rencontré Luc Ferry. Cette attente n'a pas été inutile. En 2003, le soutien de l'Etat, qui a été considérable ces dernières années, sera réitéré. Mais au-delà de cet intérêt budgétaire, 2003 confirmera un véritable intérêt pour l'institution, sa démarche de développement et la façon dont Sciences Po peut jouer un plus grand rôle pour permettre à l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche d'évoluer. Concrètement, ce soutien réitéré se manifeste de plusieurs manières. Premièrement, le ministère de l'Education nationale s'est engagé à ne plus faire de cavalerie budgétaire avec Sciences Po. Une cavalerie budgétaire consiste à attribuer à un établissement des sommes au titre de tel exercice budgétaire, puis à ne pas verser ces sommes pendant cet exercice budgétaire, mais un ou deux ans plus tard. C'est ce qui est arrivé à Sciences Po en 2002. Cela est toujours compliqué à gérer et entraîne des problèmes de trésorerie. Compte tenu de l'absence quasi totale de réserves à Sciences Po, cela conduit à emprunter un certain nombre de ressources. Cet engagement du ministère s'est immédiatement concrétisé, puisque Sciences Po a reçu début mars à la fois la totalité des crédits contractuels dus au titre de 2002 et au titre de 2003. Le versement de ces

sommes tôt dans l'année civile donne à Sciences Po une bouffée d'oxygène dans la gestion de ses finances.

Le deuxième élément, qui est important, pose une première question. La direction de l'Enseignement supérieur répartit chaque année les moyens nouveaux décidés par le Parlement au soutien des universités et établissements universitaires qui dépendent du ministère de l'Education nationale. C'est la dotation globale de fonctionnement. L'augmentation globale des moyens des universités au titre de l'exercice 2003 a été fixée à 14 millions d'euros, dont 7 millions pour les contrats et 7 millions pour le fonctionnement général des universités. On en a beaucoup parlé parce qu'au Parlement, au moment de l'adoption de la loi de finances 2003, dans le cadre des recherches d'économies pour l'ensemble des budgets de l'Etat, le Sénat a proposé et l'Assemblée nationale a confirmé le passage de cette augmentation de 16 à 14 millions d'euros. Pour 7 millions d'euros d'augmentation à répartir entre 120 établissements, le ministre a décidé d'allouer à Sciences Po 700 000 euros d'augmentation des moyens. C'est un effort considérable, dont le Conseil doit mesurer la portée. Pour de nombreuses universités, il n'y a pas eu d'augmentation des moyens. Pour certaines universités, ces moyens ont même baissé par rapport à 2002. C'est par exemple le cas de Paris IV. Enfin, certaines universités ont obtenu des moyens supplémentaires, mais les ont jugés insuffisants par rapport à la réalité de leurs besoins. Il faut reconnaître que les performances de Sciences Po sont prises en considération dans l'allocation des moyens. S'il y avait simple répartition en fonction du nombre d'étudiants ou d'enseignants, Sciences Po n'obtiendrait pas une telle augmentation des moyens. C'est en raison de la stratégie développée par l'IEP de Paris que le ministre, à la suite de ses prédécesseurs, a pris une décision qui n'est pas facile à soutenir devant les autres présidents d'universités et d'établissements universitaires.

Le troisième élément est le plus important. Le ministère a accepté de rouvrir des négociations contractuelles avec Sciences Po. Les relations entre le ministère et les universités sont fixées à travers la négociation d'un contrat quadriennal. A la fin du précédent contrat, qui couvrait la période 1997-2000, Sciences Po avait négocié un nouveau contrat, qui porte sur la période 2001-2004. Pourquoi une nouvelle négociation, alors que Sciences Po est à mi-parcours de l'actuel contrat ? Plusieurs éléments expliquent cela. Le premier, qui est le plus décisif, est le fait que l'actuel contrat fait partie de la dernière vague de contractualisations avant la transformation des DEA et DESS en masters. Cela signifie que si on était allé jusqu'au bout du contrat actuel, qui ne dit rien de la mastérisation, Sciences Po aurait commencé à négocier dans le courant de l'année 2004. Si on en juge par les précédents contrats, une négociation prend à peu près 18 mois. Un accord aurait été trouvé vers l'automne 2005. Il n'aurait donc été possible de transformer les DEA et DESS en masters qu'à la rentrée 2006. Sciences Po aurait été dans la dernière vague de la mastérisation des DEA et DESS. Cela aurait été très dommageable pour les étudiants. Il n'est jamais bon d'être parmi les derniers à détenir un titre dans un environnement qui a considérablement changé. En 2005-2006, arrivant sur le marché du travail, les titulaires de DEA et DESS auraient été en concurrence avec des titulaires de masters entreprise, administration publique ou enseignement et recherche. Les recruteurs n'auraient pas compris le retard de Sciences Po. Ce printemps, après les travaux du comité exécutif de l'Ecole doctorale, après la réflexion en Conseil scientifique, il faudra déterminer les conditions dans lesquelles les actuels DEA et DESS seront transformés en masters. C'est une opération très importante. Le principal inconvénient de la renégociation du contrat est qu'il faudra travailler vite. Cette accélération considérable n'était pas prévue. L'ensemble des professeurs et chercheurs qui œuvrent au sein de chaque DEA et DESS s'est mis au travail. Richard Descoings, Marc Lazar, directeur de l'Ecole doctorale, et Dominique Reynié, directeur de l'Ecole des DESS, viendront faire le point de l'avancement des réflexions. Le président du Conseil scientifique de Sciences Po, Jean-Paul Fitoussi, siégeant au sein du Conseil de Direction, la coordination entre les travaux des différentes instances devrait se faire sans difficulté.

Sciences Po s'est mis d'accord avec le ministère, non seulement pour renégocier le contrat, mais pour le faire vite. Les négociations commenceront à la fin avril 2003, avec pour objectif de les avoir achevées dans le courant de l'été, au plus tard au tout début de l'automne. L'idée de lancer une négociation en avril et de la clore trois mois plus tard est un engagement extrêmement fort de la part de l'Etat. La réouverture de ces négociations est une première chance offerte à Sciences Po par le

ministère de l'Education nationale. Mais en plus de cela, le ministère souhaite que l'on puisse inclure dans le contrat d'établissement de Sciences Po les critères d'évolution de la dotation globale de fonctionnement de l'Institut. Sciences Po est un établissement très particulier au titre des moyens à répartir chaque année. Avec sa dotation globale de fonctionnement, contrairement aux universités, Sciences Po finance les salaires et les rémunérations des enseignants vacataires. Le rythme d'évolution des besoins de financement de Sciences Po n'a donc rien à voir avec le rythme d'évolution des besoins de financement de fonctionnement des universités. Le fait d'inscrire dans le contrat les conditions d'évolution des moyens de Sciences Po est une garantie remarquable, qui donnera une plus grande sécurité. Il faudra renégocier ces conditions tous les quatre ans au lieu d'avoir à le faire tous les ans. Cela évitera de se retrouver dans la situation de l'année actuelle, où, la négociation ayant été longue, l'adoption du budget a été repoussée. En outre, cela donnera une plus grande visibilité. Les choix pourront être faits dans une perspective pluriannuelle, ce qui constitue une amélioration sensible en termes de gestion d'un établissement.

Enfin, dans le cadre de ce contrat, l'IEP de Paris est clairement interpellé sur la façon dont il se perçoit dans l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche. Actuellement, on demande à l'Etat de faire beaucoup plus pour Sciences Po, en proportion du financement public, que pour les autres universités. Cela se voit par exemple en termes d'encadrement administratif et pédagogique ou de capacité de départ à l'étranger. Il faut comparer cela à ce qui se passe dans les autres universités, pas nécessairement en choisissant celles dont la situation est la plus difficile, comme Marne-la-Vallée, qui regroupe 27 000 étudiants sur une douzaine de sites, et qui a autant d'ATOS qu'à Sciences Po, alors que le rapport est de 1 à 5,5. Alors que la situation budgétaire partout en Europe est extrêmement cadrée, quelle est la position de Sciences Po en termes de solidarité par rapport aux autres universités et établissements universitaires ? On ne peut pas échapper à la réflexion sur ce sujet. On peut aussi prendre le cas d'universités qui sont plus proches de la situation de Sciences Po, comme Dauphine. Cette grande université en économie et gestion, classée parmi les premières, vient de demander la transformation de son statut d'établissement de droit commun en un statut qui ressemblerait à celui de l'IEP de Paris. Alors que Dauphine a de nombreux centres de recherche, un centre de documentation considérable, et plus d'étudiants qu'à Sciences Po, elle n'a que 300 ATOS, soit deux fois moins qu'à Sciences Po. Richard Descoings a comparé les salariés de Sciences Po et les ATOS parce que c'est la comparaison la plus parlante. Mais on pourrait comparer l'ensemble des élèves et voir que l'on est toujours dans une tension qui tient au fait que Sciences Po se compare légitimement aux meilleurs établissements universitaires dans le monde, alors que les universités françaises et les autorités de tutelles comparent Sciences Po, non à un standard international, mais à un standard national. La réouverture de ces négociations contractuelles doit être l'occasion d'une réflexion prospective politique sur ce qu'on veut pour Sciences Po dans les cinq à dix prochaines années. Il faudra répondre à des questions simples, par exemple combien il faut d'étudiants à Sciences Po. Le directeur a mené, avec le soutien du Conseil de Direction, une politique d'augmentation du nombre d'étudiants. Faut-il arrêter cette politique, revenir en arrière ou continuer de la développer ? De la même manière, l'IEP de Paris a beaucoup diversifié son offre de formation en cycle du diplôme. Faut-il maintenir cette diversité ou faut-il revenir à des cursus de formation qui gagneront peut-être en unité et qui permettront de faire des économies sensibles ?

Enfin, même si ce n'est pas la compétence du Conseil de Direction, de la même manière que Richard Descoings tient à informer le Conseil d'Administration de la FNSP des grandes problématiques en termes pédagogiques, il faudra mener une réflexion sur la place de la formation dans l'ensemble des missions de Sciences Po. On parle assez peu souvent de la recherche, de l'édition, de la bibliothèque, ce qui est normal puisque cela ne relève pas de la compétence directe du Conseil de Direction. Mais il est difficile de désarticuler la réflexion sur la formation de la réflexion sur les autres missions de Sciences Po. Quand on se projette sur cinq à dix ans, il faut prendre en considération ces perspectives, même s'il n'appartient pas au Conseil de Direction de prendre des décisions sur ces questions. Le directeur entend souvent dire que Sciences Po ne fait pas assez pour ses étudiants et consacre trop de moyens à la recherche, à la bibliothèque et aux Presses de Sciences Po. Il est important que Richard Descoings et René Rémond expliquent aux membres du Conseil de Direction en quoi cela est essentiel pour l'institution, pour la qualité de la formation et pour l'avenir de Sciences Po.

On maintiendra des groupes de travail sur les études et sur la scolarité, avec ses différents moments : l'entrée, le cursus, la vie dans Sciences Po et l'accès aux marchés du travail. On peut dissocier le groupe sur la vie étudiante du groupe de travail sur les études. Il y aura un groupe de travail pour préparer la négociation du prochain contrat quadriennal. Enfin, on poursuivra la réflexion engagée en 2002 sur la démocratisation. Il y a eu une séance importante en janvier sur la question de l'aide sociale, des droits de scolarité et du financement de Sciences Po. Comme Richard Descoings s'y était engagé, notamment vis-à-vis de certaines organisations syndicales étudiantes, le budget qu'il présentera cette année sera présenté en équilibre, sans tenir compte d'éventuelles évolutions des droits de scolarité. Les deux réflexions seront dissociées. Comme il l'avait indiqué en janvier, il proposera la constitution d'une commission de négociation pour évaluer ce qu'est aujourd'hui l'aide sociale, si elle doit évoluer ou pas. Il rappelle solennellement devant le Conseil de Direction qu'il n'a en aucun cas pour objectif de supprimer l'aide sociale ou de la faire diminuer. Il souhaite simplement qu'elle soit la plus efficace possible. Il pense en outre que la réflexion sur l'aide sociale doit être inscrite dans une réflexion plus générale sur l'ouverture et sur le financement de l'IEP de Paris.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU félicite le directeur des résultats obtenus avec le ministère de l'Education nationale. Les deux ministères successifs de l'Education nationale ont apporté leur soutien à Sciences Po, ce qui montre que la politique mise en œuvre par la direction correspond à des objectifs qui dépassent assez largement les évolutions gouvernementales. La décision de renégocier le contrat quadriennal est très importante. Ce Conseil de Direction s'ouvre sous des auspices financiers qui sont particulièrement favorables. En ce qui concerne les groupes de travail, il croit comprendre qu'il y aura quatre groupes distincts : un sur l'accès à Sciences Po, un sur le contenu des études, un sur la vie à Sciences Po et un sur l'accès aux marchés du travail.

Richard DESCOINGS répond que ce sera le cas, si le Conseil en est d'accord.

Michel PEBEREAU ajoute qu'il y aura un groupe de travail sur la démocratisation et un autre sur la négociation du contrat quadriennal. Une feuille circulera à la fin de la séance pour que les membres du Conseil souhaitant participer à un groupe de travail s'inscrivent dans le groupe qui les intéresse.

Jean-Baptiste GOULARD revient sur la question d'un groupe de travail sur les 1^{ers} cycles délocalisés, qui avait été demandé l'année dernière. Il ne pense pas qu'un groupe de travail du Conseil de Direction soit nécessairement pertinent. Ces groupes de travail peuvent se créer au sein de ces 1^{ers} cycles. Il comprend que le Conseil de Direction a déjà une charge de travail assez importante. Mais il peut au moins indiquer clairement s'il constituera ou non un groupe de travail sur ce point.

Richard DESCOINGS répond que s'il y a un groupe de travail sur la renégociation du contrat, au moins une séance de ce groupe devrait être consacrée aux 1^{ers} cycles délocalisés. Un des acquis importants de l'actuel contrat est la reconnaissance par le ministère de l'Education nationale du fait que Sciences Po développe un réseau national de 1^{ers} cycles dans les régions. Il ne pense pas que cela sera remis en cause. Cela sera probablement confirmé, mais il pense qu'il faudra consacrer au moins une séance du groupe de travail à cette question, à la fois pour faire le bilan de l'existant et pour se projeter dans l'avenir. Il rappelle que le Conseil avait travaillé sur l'idée d'un 1^{er} cycle euro-méditerranéen. Faute de moyens, il avait fallu abandonner provisoirement ce projet. Mais il est toujours possible de réfléchir aux opportunités qui permettraient de le développer.

Michel PEBEREAU demande à Jean-Baptiste Goulard si cette solution lui convient.

Jean-Baptiste GOULARD répond par l'affirmative.

Thymée N'DOUR réitère l'attachement des élus de l'UNEF à ces groupes de travail, qui permettent de discuter et de faire des propositions pour le long terme. Les Conseils ne se prêtent pas toujours à de longs débats. L'UNEF est activement présente dans les groupes de travail sur la démocratisation et sur la scolarité. Dans ce dernier, on a commencé un travail sur les chartes d'enseignement qui devrait être poursuivi et approfondi. Ces chartes doivent être généralisées, dans la mesure où elles permettent de clarifier les responsabilités mutuelles des étudiants et des enseignants. Par ailleurs, le groupe est en

train de lancer des questionnaires sur la scolarité pour tenter d'associer un maximum d'étudiants à cette évaluation de la scolarité. En ce qui concerne la réflexion sur le contenu des enseignements, l'apport des étudiants internationaux a été assez important, parce qu'ils ont apporté un nouveau regard et pointé certains manques, par exemple le peu d'enseignements d'ouverture sur l'Afrique et l'Asie. De même, les *gender studies* pourraient être développées. Par ailleurs, elle se réjouit de la reformation d'un groupe de travail sur la vie associative et étudiante. Si les projets collectifs ont permis de réconcilier un certain nombre d'étudiants avec l'engagement collectif, il serait souhaitable de transformer cet essai et de faire en sorte que les étudiants participent de manière plus permanente à la vie associative et syndicale qui est une des richesses de Sciences Po. Dans le cadre de ce groupe de travail, l'UNEF aimerait faire un certain nombre de propositions pour clarifier les conditions d'exercice de cette vie associative, par exemple en ce qui concerne le financement des associations et la réservation des salles. Il s'agit de favoriser la vie associative et de permettre aux étudiants de la concilier avec leur scolarité, qui est assez chargée.

Jacques REVEL souhaite revenir sur le problème des masters, auquel tous les établissements universitaires sont confrontés aujourd'hui. Le choix de la direction de Sciences Po a été de faire vite, ce qui rendra service aux autres institutions. La plupart des universités souhaitent mettre en œuvre cette mastérisation pour la rentrée 2004 et n'avaient pas le problème de l'IEP, qui aurait dû attendre 2006 si on n'avait pas décidé de renégocier son contrat. Le vrai problème, même s'il se pose de façon différente selon les institutions, est que les textes qui définissent réglementairement le master sont mal ficelés et sont en partie contradictoires et souvent lacunaires. Au ministère, il y a peu d'interlocuteurs qui savent précisément répondre aux demandes des responsables d'établissements universitaires. En outre, une des difficultés de l'exercice sera le décalage qui est requis entre l'organisation des écoles doctorales et celles des formations doctorales et l'organisation du master, puisque l'une des rares recommandations nettes qui viennent du ministère est que la carte des masters ne devra en aucun cas correspondre à celle des formations doctorales.

Emmanuel GOLDSTEIN rappelle que l'année dernière, le Conseil de Direction avait consacré une demi-journée aux grands enjeux concernant l'avenir de Sciences Po. Il propose de renouveler cette expérience cette année.

Michel PEBEREAU est entièrement d'accord. Le contrat quadriennal serait un bon sujet de débat de fond.

Emmanuel GOLDSTEIN ajoute qu'il est important d'avoir ces débats très en amont.

Christian LARGER souligne que l'inscription des critères d'évolution des moyens de Sciences Po dans le contrat quadriennal est très importante. Cela permettra une meilleure adéquation entre les politiques et les ressources. Mais cela ne sera valable qu'à partir de 2004. Il demande comment se présente l'année 2003. Il veut savoir si l'augmentation de 700 000 euros accordée à Sciences Po permettra de couvrir l'ensemble des dépenses décidées précédemment.

Richard DESCOINGS répond que comme toujours, une entité économique, quelle que soit sa nature, doit faire avec les ressources dont elle dispose. Le budget qui sera présenté sera en équilibre. Il ne comportera pas de rupture brutale avec le budget précédent, **mais il entamera le lent processus de rattrapage du déclin universitaire que l'on connaît en France et hors de France.** Le ministère fait le maximum dans une situation qui est franchement mauvaise. Richard Descoings présentera donc en mai un budget 2003 adaptant les actions de L'IEP aux moyens dont il dispose. Parmi les priorités qu'il entend présenter au Conseil, la première est le maintien et l'application du contrat d'entreprise en ce qui concerne l'évolution des rémunérations des salariés, d'une part, et l'absence de licenciements pour motifs économiques, d'autre part. Dans une situation économique dure, il est important d'indiquer aux salariés quelle politique on entend mener. Mais comme c'est une priorité, cela signifie qu'il y a des contreparties réelles. La deuxième priorité est le maintien d'un flux d'acquisitions à la bibliothèque pour éviter des à-coups dans le développement des collections. La troisième priorité est la recherche. Contrairement aux autres secteurs de Sciences Po, il n'y aura pas de gel des recrutements de jeunes chercheurs. En effet, il n'y a rien de pire que des politiques de *stop and go* où on ne recrute pas pendant trois ans avant de créer de nombreux postes, puis d'arrêter de nouveau les recrutements. C'est exécrable en termes de politique scientifique, injuste au moment où on recrute et injuste au moment où on ne recrute pas. La quatrième priorité est le maintien à taux

élevé et si nécessaire l'accroissement du budget de l'aide sociale à destination des étudiants. Le reste de la politique de l'établissement n'étant pas prioritaire, c'est sur la baisse des crédits du reste de l'institution que l'on garantira l'équilibre de cet exercice. Ce sera un des points importants de la présentation du budget. Cette année est cruciale. Va-t-on collectivement organiser un lent déclin ou décidera-t-on de donner à Sciences Po les moyens de poursuivre sa politique ? Il faudra vraiment y réfléchir. L'année budgétaire sera mauvaise pour la formation continue. Les entreprises et les administrations publiques coupent dans leurs crédits de formation continue. Le taxe d'apprentissage, dont le produit est lié à la masse salariale des entreprises, ne sera pas très élevée. En ce qui concerne les ressources de l'Etat, la situation est bonne si on se place du côté des moyens à répartir. Sciences Po a clairement été privilégié. Mais si on se place du côté des besoins de Sciences Po, les ressources sont inférieures aux besoins. 2003 est donc une année paradoxale.

Michel PEBEREAU ajoute que l'on verra donc en mai quelles politiques pourront être conduites, compte tenu du niveau de ressources de Sciences Po.

Christian LARGER souhaite revenir sur la question de la Commission d'évaluation de Sciences Po, qui pourrait comporter des enseignants d'universités partenaires européennes. Il pense qu'il serait intéressant d'y inclure des représentants d'universités américaines, notamment parce qu'en termes de *benchmarking*, il est important de prendre en considération des universités dont les moyens et le fonctionnement peuvent donner des indications sur la route à prendre.

Michel PEBEREAU pense que c'est une bonne idée.

IV. CONVENTION DE SCIENCES PO AVEC LE CORPS DE CONTROLE DES ASSURANCES

a) *Exposé*

Alexia de MONTERNO indique que le Corps de contrôle des assurances est un grand corps d'Etat directement rattaché au ministère de l'Economie et des Finances. Il a pour mission d'effectuer auprès de l'ensemble des entreprises d'assurance et de réassurance du marché français un contrôle économique, financier, technique et juridique, dans le but de veiller à la solidité financière de ces sociétés. Le Corps de Contrôle des Assurances recrute chaque année entre cinq et sept élèves à la sortie de Polytechnique. Ces commissaires-élèves doivent effectuer une formation complémentaire de deux ans, soit à l'ENSAE, soit à Sciences Po. Mais au cours de ces dernières années, le nombre de commissaires-contrôleurs élèves effectuant leur formation à Sciences Po a constamment diminué, à tel point que parmi ceux qui ont intégré le Corps de Contrôle des Assurances en septembre 2002, aucun n'avait effectué sa formation à Sciences Po. Or le Corps de contrôle des assurances est extrêmement attaché à la diversité de la formation de ses élèves. Il a donc proposé un partenariat avec Sciences Po. Ce partenariat porte sur deux points. Il est d'abord proposé qu'un certain nombre d'élèves polytechniciens qui sont classés pour entrer dans le Corps de Contrôle des Assurances, soient sélectionnés par leur chef de corps sur la base d'un dossier et d'un entretien pour passer directement les oraux d'admission en 4^{ème} année à Sciences Po. Ils passeraient les oraux dans les mêmes conditions que les candidats admissibles à la procédure d'admission. Une fois ces étudiants admis, Sciences Po serait chargé de les inscrire directement dans un certain nombre d'enseignement, notamment en gestion et finances. L'une des craintes du Corps de Contrôle des Assurances était que ces étudiants, une fois à Sciences Po, préparent l'ENA. Pour éviter cela, leur parcours au sein de la scolarité à Sciences Po serait fléchi. Le second point du partenariat consiste à développer à moyen terme des enseignements spécifiques sur les assurances au sein des majeures gestion et finances, voire de la majeure droit économique, grâce à l'expertise de commissaires-contrôleurs expérimentés. Au terme de ce partenariat, Sciences Po deviendrait officiellement, pour les élèves classés pour entrer au Corps de Contrôle des Assurances, l'école d'application de Polytechnique avec l'ENSAE. En outre, cela permettrait de renforcer les majeures gestion et finances sur le secteur de l'assurance, qui est encore assez peu développé dans le cursus de Sciences Po. Enfin, cela permettrait au Corps de Contrôle des Assurances d'intervenir dans le séminaire « risques » du programme Alliance organisé par Sciences Po, Paris I et Columbia University. Cela pourrait constituer une porte d'entrée intéressante sur le rôle des acteurs publics dans le domaine de la gestion des risques.

b) *Questions et observations*

Michel PEBEREAU pense que ce projet est très prometteur.

Thymée N'DOUR demande si ces étudiants pourraient choisir librement leurs enseignements à Sciences Po, puisque l'objectif est de diversifier leur formation.

Alexia de MONTERNO répond que cette diversification serait contrôlée. Au moment où ces étudiants déclareraient leur intérêt pour intégrer Sciences Po après Polytechnique, ils sélectionneraient un certain nombre de spécialisations qu'ils souhaiteraient suivre. Une fois admis, Sciences Po contrôlerait le fait qu'ils suivent bien ces spécialisations.

c) Vote

La convention entre Sciences Po et le Corps de Contrôle des Assurances est adoptée à l'unanimité.

V. ACCORDS INTERNATIONAUX

a) Exposé

Francis VERILLAUD présente cinq nouveaux accords de coopération et d'échange. Deux d'entre eux sont au Canada, avec des universités anglophones : l'université de Concordia à Montréal et l'université de Carleton à Ottawa. Les deux autres ont été passés avec l'Institut d'Affaires publiques de la Universidad de Chile et l'Institut d'Etudes internationales de la Universidad de Chile. Le dernier a été passé avec une université sud-africaine, l'université de Stellenbosch au Cap. Ce sont des accords d'échange classiques, qui visent pour l'instant exclusivement à permettre à des étudiants de 1^{er} cycle ou de cycle du diplôme de suivre une partie de leur cursus dans ces universités. Cela répondra à une préoccupation que François Rachline avait évoquée dans un Conseil précédent. Ces échanges fonctionnent déjà sans accord formel. On teste d'abord les accords pour voir s'il y a des étudiants de part et d'autre et si la qualité des cursus leur convient avant de s'engager dans un accord formel. Les deux accords avec l'Université du Chili concernent des semestres d'études dans le cadre du cycle du diplôme. Ils s'ajoutent aux accords qui existent déjà avec l'Université catholique du Chili et l'Université de Concepción.

b) Questions et observations

Lucille GRUNTZ demande sur quels critères on sélectionne les zones géographiques pour passer des accords d'échange. Elle souligne qu'on a ouvert à Sciences Po des conférences d'arabe et d'hébreu, mais qu'il y a très peu d'accords avec les pays du Moyen Orient. Elle admet que cette zone n'est pas la plus sûre qui soit. Mais des universités libanaises, notamment l'université Saint-Joseph, sont venues cette année à Sciences Po présenter leurs possibilités d'études. Elle sait que les frais de scolarité à Saint-Joseph sont très élevés. Il serait intéressant de développer des accords dans cette direction.

Francis VERILLAUD répond qu'il y a une négociation en cours avec l'université Saint-Joseph, qui prend du temps à aboutir, notamment pour des raisons financières. Dans la région, il existe un partenariat important au Caire. Ce n'est pas un accord d'échange, mais il permet aux étudiants de Sciences Po d'être accueillis au Caire. Enfin, il existe des accords avec des universités en Turquie. Comme il s'agit d'une région fragile, les négociations sont toujours complexes.

c) Vote

Les cinq accords d'échange sont adoptés à l'unanimité.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2003

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

VII. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Manuel BOUGEARD demande si on a plus d'informations sur le contrôle qu'avait opéré la Cour des Comptes sur les comptes de Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que la procédure contradictoire est en voie d'achèvement. Il est vraisemblable que la Cour procédera ensuite à une audition sur la base de ses observations et des réponses apportées. Sciences Po recevra ensuite les observations de la Cour des Comptes. Richard Descoings espère les recevoir avant l'été.

Domitien DETRIE souligne que seuls 28 % des étudiants ont pris part aux élections des représentants étudiants dans les Conseils. Il faudrait promouvoir une participation plus constante. Pour favoriser la publicité des Conseils, il propose que l'ordre du jour et les procès-verbaux des Conseils soient mis en ligne sur le site de Sciences Po, afin que les étudiants soient mieux informés des questions traitées. En outre, il demande si on pourrait permettre à quelques étudiants d'assister aux réunions des Conseils, ou au moins de la Commission paritaire. Cela pourrait permettre de revitaliser la participation des étudiants à la vie démocratique de Sciences Po. Il ajoute que dans un Institut d'Etudes politiques, il est important d'avoir une attitude exemplaire sur cette question.

Michel PEBEREAU répond qu'en ce qui concerne les ordres du jour, il n'y a pas d'inconvénient. A l'issue des Conseils, quand des décisions sont prises, les relevés de décision peuvent rapidement être mis en ligne. En ce qui concerne les procès-verbaux, il y a forcément un décalage entre la séance du Conseil et l'affichage du procès-verbal, puisqu'il doit d'abord être approuvé à la question suivante.

Richard DESCOINGS souligne que les procès-verbaux sont affichés depuis longtemps.

Michel PEBEREAU précise qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que les procès-verbaux soient mis en ligne. Mais ils le seront forcément avec un décalage. En revanche, la présence d'étudiants non élus en Conseil est inconcevable. Le Conseil doit se réunir et délibérer sereinement et en dehors de toute forme de pression extérieure. Il ne peut pas accueillir de représentants autres que ceux qui sont prévus. La direction de l'IEP a une représentation importante au sein du Conseil, mais c'est uniquement sous réserve de l'accord du Conseil de Direction. Si celui-ci souhaitait que Richard Descoings soit le seul représentant de la direction à assister à certaines séances, il devrait le faire. Il ajoute que les étudiants ont déjà la possibilité de s'exprimer et de participer à la prise de décisions au sein du Conseil, puisqu'ils y ont des représentants élus.

Il indique que les membres du Conseil qui le souhaitent peuvent maintenant participer à une visite du bâtiment rénové du 30 rue Saint-Guillaume et de la nouvelle bibliothèque.

La séance est levée à 10 heures.